



Commune de

Boécourt



Mot du Maire

Chères Citoyennes, Chers Citoyens,
Nous sommes ravis de vous faire découvrir la nouvelle version de votre bulletin communal. Celui-ci a été adapté afin d'améliorer sa clarté et de mieux répondre aux besoins d'informations de notre population.

Cette évolution a pu se concrétiser grâce au travail réalisé par notre Secrétaire communale, que je tiens à remercier chaleureusement pour son engagement. Nous espérons que cette nouvelle présentation facilitera votre lecture et la transmission d'informations utiles pour vous.

Avec mes chaleureuses salutations,
Thierry Bourquard, Maire de Boécourt,
Séprais, Montavon

« INFORMATIONS OFFICIELLES MAGAZINE – AGENDA »

"Boécourt, Séprais, Montavon"

CONTACTEZ-NOUS

Pour toutes questions ou pour nous envoyer des informations ou des photos à faire figurer dans votre journal communal, nous sommes à votre disposition par divers moyens de contact.

Par téléphone : 032 426 72 06

Par mail : administration@boecourt.ch

Par facebook : Commune municipale de Boécourt

Vous pouvez nous retrouver sur le site internet communal: www.boecourt.ch

Place de Jeux - Ecole

Dans le courant 2025, de nouveaux éléments ont été ajoutés à la Place de Jeux de l'Ecole primaire et enfantine, pour le plus grand plaisir des enfants.



Sortie des Aînés 23.09.2025 au Musée CRAC (La Caquerelle)



Pour ses Aînés de 70 ans et plus, la Commune municipale organise chaque année à l'automne, soit une sortie en car ou un repas avec animation.



Réfection de la Rue Dos l'Essert

Courant 2025, la rue Dos l'Essert a été réaménagée et agrandie, avec la création d'un avancement sur la route cantonale et un trottoir franchissable, pour la sécurité des piétons.

Activités pour Aînés et rencontres intergénérationnelles

Quelques activités sont proposées aux Aînés, particulièrement dans le cadre de Pro Senectute. Les personnes intéressées sont priées de prendre contact avec Mme Pierrette Hennemann au 032 426 89 56.

- Jeux de cartes, 2 x semaines
 - Gym douce aînés, à la halle de gym, 1 x semaine
 - Promenades, par beau temps
- Après-midis de rencontres intergénérationnelles

Venez partager un moment de jeux avec toutes les générations, un mercredi sur deux de 14h - 16h à la Salle paroissiale de Boécourt. Le détail des activités est précisé au fur et à mesure sur une affichette à l'entrée du P'tit Mag.

A choix, jeux de société et jeux de cartes (sauf jass) Autres propositions et idées d'activités bienvenues) Renseignements : Mme Marielle Lapaire 078 606 11 96.

Ouvert à toutes et tous, les enfants sont bienvenus, accompagnés d'un adulte.

Tranquillité publique, nocturne, dominicale et jours fériés



Avec le retour des beaux jours, comme chaque année, nous rappelons certaines règles de bon voisinage, pour apprécier le calme.

Ces articles importants de notre règlement communal de sécurité locale, concernent les nuisances, le bruit, les engins motorisés, les engins pyrotechniques, les auberges et les lieux de divertissements, les horaires à respecter, ainsi que le travail du dimanche et des jours fériés.

Ces articles sont consultables sur le site internet communal, sur le règlement de sécurité locale.

<https://www.boecourt.ch/fr/Administration/Reglements-communiaux/Reglements-communiaux.html>

« Sous chaque grille se cache une rivière... »

Cette campagne de prévention a pour objectif d'appeler à la responsabilité individuelle de chacune et chacun. Nous sommes toutes et tous responsables de la protection de l'un des biens les plus précieux de l'humanité : L'EAU.

Engagez-vous pour des eaux propres et vivantes !

www.aquava.ch

Rues à sens unique

Depuis quelques années, plusieurs tronçons de rues à Boécourt ont été mises en sens unique. Nous remercions tous les usagers (citoyens, riverains, facteurs, livreurs, etc...) de respecter les panneaux pour la sécurité des piétons et des enfants sur le chemin des écoliers.

«Détention d'un chien – Quelles sont vos obligations?»

- Posséder un chien est une responsabilité qui s'accompagne de plusieurs obligations légales.
- Toute personne qui acquiert un nouveau chien doit l'annoncer à l'Administration communale dans un délai de 30 jours à compter du jour où il est entré en possession du chien.
- Tout détenteur informe l'Administration communale lorsqu'il cesse de détenir un chien (décès, vente, donation, etc).
- Taxe des chiens : la détention d'un ou plusieurs chiens est soumise à une taxe communale. Cette taxe concerne les chiens âgés de plus de trois mois au 1er mai. Il n'est pas perçu de taxe pour les chiens auxiliaires de vie et les chiens affectés à un service public.
- Le détenteur de chiens doit prendre toutes les mesures de précaution nécessaires pour assurer l'ordre public, notamment la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques.
- Le règlement communal sur la garde et la taxe des chiens est consultable sur le lien suivant :



Incinération des déchets verts en plein air

En zone à bâtir, les feux de déchets végétaux, même secs, sont interdits, selon directives du Service de l'Environnement. Les feux de grillades sont autorisés. Le combustible doit impérativement être constitué de branchages ou de bois bien secs dégageant très peu de fumée.

<https://www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/DEC/ENV/Dechets/Dechets-verts-et-restes-de-repas/Dechets-verts-et-restes-de-repas.html>

Agenda

- 29 avril: Activités pour Aînés – jeux de cartes, Salle paroissiale
- 06 mai: Rencontres intergénérationnelles, Salle paroissiale
- 08 mai: Loto Sté de tir Les Rangiers, Halle des Fêtes
- 13 mai: BCJ Challenge (course à pied), Halle des Fêtes
- 13/27 mai: Activités pour Aînés – jeux de cartes, Salle paroissiale
- 20 mai: 1er Tirs obligatoires (17h30–19h00), Stand de tir, Boécourt
- 29–30–31 mai: Tir féd. en campagne (dès 10 ans), Stand de tir, Boécourt
- 10/24 juin: Activités pour Aînés – jeux de cartes, Salle paroissiale
- 15 juin, Assemblée communale ordinaire, Salle paroissiale
- 13/17 juin: Rencontres intergénérationnelles, Salle paroissiale
- 4–5 juillet: Fête du village (ouverture 18h), Boécourt, rue de la Poste
- 4–5 juillet: Course de Côte moto – La Caquerelle, Boécourt, haut du village

Horaire de l'Ecopoint

- Lundi au Vendredi:
8h00–12h00 / 13h30–19h00
- Samedi
8h00–12h00 / 13h30–17h0
- Dimanche et jours fériés
fermé (intérieur et extérieur)

Le site est sous vidéosurveillance -
www.memodechets.ch



Vous pouvez nous retrouver sur

- Notre page FB : « Commune municipale de Boécourt »
- Envoyez nous vos dates à insérer dans l'agenda à l'adresse:
administration@boecourt.ch
- Ce magazine est consultable en ligne, sur le lien suivant :



Passages piétons

Sur les passages piétons, ce sont LES PIETONS QUI ONT LA PRIORITE ! Soyez attentifs et vigilants !

Votations – Procédure

Lors de chaque votation, nous constatons des erreurs (carte d'électeur non signée pour le vote par correspondance, votes de deux personnes dans la même enveloppe, signe distinctif (dessin) sur les bulletins etc). Afin que votre vote soit correct et pris en compte, nous prions les électeurs de se référer aux indications mentionnées au dos de l'enveloppe de vote.

Projet de cantine scolaire

Suite à l'envoi d'un sondage à tous les parents ayant des enfants à l'école infantine, primaire et secondaire, concernant un projet de cantine scolaire à Boécourt, le Conseil communal a décidé de reporter le projet. Le nombre d'enfants pour la cantine scolaire étant trop faible, le projet n'est pas mis en place. Un sondage sera effectué chaque année.

Journées de tirs

La Société de tir de Boécourt organise deux journées pour les tirs obligatoires. Ces tirs auront lieu : les mercredis 20.05.2026 et 26.08.2026, de 17h30 à 19h00.

La société de tir invite les personnes astreintes à se rendre à la première séance de mai, en raison de surnombre en août. Lorsque des personnes se rendent dans un stand hors de la localité, la Commune reçoit des factures. Afin d'éviter ces frais, nous invitons les citoyens à se rendre au Stand de tir de Boécourt pour effectuer leurs tirs obligatoires.

30 km/h dans les rues de Boécourt

Pour des quartiers sécurisés, pour tous les piétons et nos enfants, dans toutes les rues et le chemin des écoliers, nous remercions les conducteurs de respecter les zones 30km/h dans la localité.